

Retraites à points :

Point de retraite !



Qu'est-ce que la retraite ?

Petit rappel nécessaire car les discours actuels tendent à nous le faire oublier. La retraite n'est pas un cadeau que l'on nous fait pour nos bons et loyaux services. Il est temps de se souvenir qu'il s'agit avant tout du fruit de notre travail. C'est un salaire différé, c'est-à-dire un salaire que nous gagnons et qui est reporté à plus tard. Ce salaire différé correspond bien à notre force de travail, à notre participation à la production des richesses. Une partie de notre salaire est consacrée à bâtir notre futur, le temps du « 3ème âge » que nous souhaitons pouvoir vivre dignement.

Pourquoi le gouvernement s'attaque-t-il à notre retraite ?

Pour Macron, quand il s'agissait de se faire élire, le régime des retraites était équilibré. Maintenant que le patronat exige à nouveau une réforme, il y aurait un déséquilibre rendant urgente cette réforme. En réalité, les régimes des retraites fonctionnent plutôt bien. On nous ressort l'argument de la catastrophe dans plusieurs années, alors qu'il est économiquement impossible de prévoir si loin (Rappelons-nous la surprenante crise de 2008). Ce qui rend ces prévisions impossibles, c'est surtout le fait que les recettes des retraites dépendent de multiples facteurs. Un de ces facteurs essentiels est la masse salariale. Si effectivement, on réduit la masse salariale (par exemple en licenciant, en réduisant les salaires, en diminuant le nombre de fonctionnaires...) alors il y a de forte chance que les recettes diminuent. Autrement dit « on est obligé de supprimer votre retraite, car on va supprimer votre emploi, votre salaire, vos services publics »...

Ce qui existe et ce que le gouvernement veut nous imposer

SYSTÈME ACTUEL	NOUVEAU RÉGIME À POINTS
<ul style="list-style-type: none">C'est un système par annuités.Une carrière complète est définie par un nombre de trimestres (172 pour la génération née à partir de 1973).Pour obtenir le <u>taux plein</u> (environ 70 % du dernier salaire) deux solutions : attendre d'avoir 43 ans de cotisation et on peut partir à partir de 62 ans ou attendre 67 ans qui vous donne droit au <u>taux plein</u>.Si vous partez entre 62 et 67 sans avoir les 43 années, il y a décote.La pension correspond au taux de recouvrement appliqué à un salaire de référence, calculé sur les 6 derniers mois de cotisation de votre carrière.	<ul style="list-style-type: none">Au salaire moyen est appliqué un taux fixe de cotisation retraite de 25,31 % qui correspond à l'ensemble des cotisations sociales salariés et employeurs.Ensuite cette somme est convertie en points : 10 euros cotisés donnent 1 point .Au moment de partir à la retraite, les points sont convertis en argent (votre retraite). Pour cela, on applique à tous vos points cumulés une valeur appelée "valeur de service du point". La valeur de 1 point a été fixé à 0,55 €.Ces règles s'appliquent pour tous, chaque cotisation retraite donne droit à des points.

Une réforme pour plus d'égalité ? Vraiment ?

Avec cette réforme, l'âge du départ à la retraite ne serait pas touché...mais il faudrait cotiser plus longtemps pour ne pas avoir de diminution de sa pension et donc partir plus tard. Autant dire que les salarié-es exerçant des métiers pénibles prolongeront difficilement pour pouvoir bénéficier du taux plein. Rappelons que l'espérance de vie n'est pas la même selon le métier exercé et que tout le monde ne pourra pas physiquement repousser l'âge du départ à la retraite. De plus avec des pensions moindres, les conditions de vie déjà difficiles des retraité-es vont empirer. Par contre, celles et ceux qui en auront les moyens pourront placer leur argent dans des fonds de pension pour espérer toucher un complément de retraite. C'est le principe de la capitalisation qui creusera davantage les inégalités sociales et qui permettra à certains de faire des profits en plaçant cet argent sur les marchés financiers.

	Montant mensuel brut de la retraite dans le système actuel	Montant mensuel brut de la retraite dans le système par points	Pertes mensuelles avec le système par points
PE qui part à 62 ans avec 15 ans en REP+	2217.56€	1433.74€	783.82€
PE qui part à 67 ans avec 15 ans en REP+	3228.51€	2149.46€	1079.05€
Certifié-e (ou PLP ou CPE) qui part à 62 ans avec 15 ans en REP+	2217.56€	1498.49€	719.07€
Certifié-e (ou PLP ou CPE) qui part à 67 ans avec 15 ans en REP+	3228.51€	2243.74€	984.77€
Agrégé-e qui part à 64 ans	2701.09€	1845.06€	856.03€
Agrégé-e qui part à 67 ans	3932.47€	2759.4€	1173.06€
Enseignant-Chercheur (15ans MCF puis PU)	4776€	3226€	1732€

L'abrogation des régimes spéciaux : Une réforme vraiment plus juste ?

Dans la rhétorique qui consiste à dire qu'abroger les régimes spéciaux permettra une simplification du système bienvenue, économique et juste, puisque tout le monde sera logé à la même enseigne, on ne peut s'empêcher de constater que cela ne sera pas vrai pour tout le monde. Des régimes spéciaux seront maintenus pour les élu-es parlementaires, l'armée, et la police... Qui prendrait le risque que les flics se joignent aux cortèges quand viendra le 5 décembre... ? Devons-nous être choqué-es ? Oui car cela montre bien que plus que jamais, l'Etat sert au maintien d'une oppression de classes, obsédé par la rigueur budgétaire qu'oblige le néolibéralisme actuel.

La réforme des retraites : une claque de plus qui s'inscrit dans un projet d'appauvrissement des uns et du maintien des richesses et des profits pour d'autres !

La réforme des retraites est un aspect d'une politique fondamentalement réactionnaire. Tout ceci vise, en réalité, à rendre les riches de plus en plus riches et à accroître les inégalités sociales. C'est la nature même du capitalisme dont l'État est le fidèle serviteur. Cependant, un peu partout dans le monde, les peuples se rebellent et se retrouvent dans les rues...

Toutes et tous en grève à partir du 05 décembre !

Manifestation 10h30 Manufacture des tabacs



SYNDICATS CNT DU RHÔNE

44, rue burdeau 69001 Lyon (métro croix paquet) Mail : ud69@cnt-f.org Web : www.cnt-f.org/cnt69/